

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20240320DEC036

Objet: Accord-cadre de fourniture, pose, entretien et réparation de volets roulants, stores et rideaux

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure d'appel d'offres réalisée conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative à la fourniture, pose, entretien et réparation de volets roulants, stores et rideaux pour la Ville de Bron,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2024,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire : RIDEAUX SERVICE FRANCE SARL – 69290 CRAPONNE
- Dénomination de l'accord-cadre : Fourniture, pose, entretien et réparation de volets roulants, stores et rideaux
- Montants : minimum 40 000 € HT par an et maximum 80 000 € HT par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- procédure utilisée : Appel d'Offres Ouvert

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4 :** Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 069-216900290-20240322-20240320DEC036-AU



**BRON**  
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON  
Direction des Affaires Juridiques  
Et de la Commande Publique

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

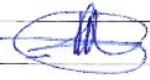
jeudi 14 mars 2024

Objet de la consultation :

**Accord-cadre de fourniture, pose, entretien et réparation de volets  
roulants, stores et rideaux**

Procédure d'appel d'offres en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et  
R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 <sup>er</sup> collège : personnes ayant voix délibératives	<b>Président</b>	
	Evelyne BRUNET	
	<b>Titulaires</b>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<b>Suppléants</b>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2 <sup>ème</sup> collège : personnes ayant voix consultatives	<b>Voix consultatives :</b>	
	Comptable public ou son représentant	<i>Excusée</i>
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<b>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</b> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Claire CLEMENT Directrice du Patrimoine	
Hasane Traissiat Sec. Gestion des Equipements		

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
- Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

retient le classement des offres proposé

- 1 RIDEAUX SERVICE France
- 2 FAPROSOL - STORE INNOVATION
- 3 CONFORT GLASS
- 4 ECOCHARD GIRARD SA
- 5 LES FERMETURES VISA

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**RIDEAUX SERVICE France**

Pour : Contre : Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :  
Evelyne BRUNET



Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publié le 03/04/2024  
 ID : 069-216900290-20240322-20240320DEC036-AU

